



La Clayette, le 29 Juin 2020.

**TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE LAMARTINE**  
(délibération n° 2019/30 du 11 avril 2019)

**Année scolaire 2020/2021**

Prix par repas :

- 4,05 € pour les repas « enfants »
- 5,05 € pour les repas « enfants », lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais prévus par le règlement
- 5,05 € pour les repas « adultes »

**TARIFS DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES**  
(délibération n° 2018/38 du 24 mai 2018)

**Année scolaire 2020/2021**

- Les tarifs des garderies périscolaires sont fixés comme suit et en dehors de ces plages horaires les garderies seront gratuites :
  - 0,50€ de 7h30 à 8h pour l'école maternelle et de 7h45 à 8h pour l'école primaire par enfant
  - 0,50 € de 17h30 à 18h pour l'école maternelle et de 17h30 à 18h15 pour l'école primaire par enfant
- Une amende de 10 € sera appliquée en cas de retard important des parents le soir et le midi.

Le Maire,  
Christian LAVENIR.

